

QUESTIONS SUR LE SNU POUR L'ENTREVUE

A- Aspects juridiques

1°) Actuellement, le service national universel (SNU) repose sur le volontariat, en l'absence de toute base légale. Pour contraindre toute une classe d'âge à effectuer le SNU, le Parlement devra adopter une loi. À quelle échéance, le Gouvernement entend-il saisir la représentation nationale ? S'agissant de la conscription de mineurs sans le consentement de leurs parents ou de leurs représentants légaux dans un cadre qui ne relèvera pas théoriquement de la Défense nationale au sens strict, le texte pourra-t-il être voté sans modification préalable de l'article 34 de la Constitution (« *La loi fixe les règles concernant : [...] les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ;* ») ? En outre, comment le Gouvernement envisage-t-il de respecter les termes de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France le 7 août 1990, notamment ceux de ses articles 9-1 (« *Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.* »), 12-1 (droit d'expression de l'enfant doué de discernement) et 14-1 (liberté de pensée, de conscience et de religion) ? Enfin, pour surmonter ces différents obstacles, le Gouvernement étudie-t-il un abaissement éventuel de l'âge de la majorité à seize ans ou l'ouverture en faveur des parents et représentants légaux un droit d'opposition à l'incorporation de leurs enfants dans le SNU ?

B- Bilan et perspectives

2°) Combien de jeunes (Garçons et Filles) ont été intégrés dans le dispositif en 2019 et 2020 ? Combien étaient scolarisés ou en apprentissage ? Certains étaient-ils, le cas échéant, salariés ou chômeurs ? Sur l'objectif de 25 000 jeunes appelés à rejoindre le SNU en 2021, combien sont déjà retenus par l'administration ?

3°) Quel bilan tirez-vous de la première expérience (Tous les bilans par site ont-ils été effectués ? Tous vous ont-ils été remis ? Si certains manquent, quelle en est la raison ? Quelle est la proportion de bilans non transmis ? Les bilans transmis sont-ils publics ? Qui peut les consulter et comment ? Quel contrôle parlementaire ? Qui établit ces bilans ? Sont ils vérifiés et par qui ? Sont-ils contradictoires (ou complétés) ? Hiérarchie de terrain et hiérarchie supérieure ? Sont-ils fiables ? Le risque « RAS » est-il possible ? La rédaction des bilans dans le cadre de la hiérarchie militaire n'est-elle pas dangereuse, le subordonné dépendant du supérieur ? Combien y-a-t-il eu d'incidents ? De quelle nature ? Incidents de type « refus », « objections », « désaccord sur le fond », « désaccord sur une partie ou sur une modalité » ? Incidents de nature collective ou individuelle ? Incidents impliquant l'intégrité physique ? Combien y-a-t-il eu de blessés ? Y a-t-il eu des incidents impliquant l'intégrité physique affectant un groupe ? Y a-t-il eu des incidents de type « grève de la faim », « refus de s'alimenter », « suicide », « tentative de suicide », « comportement suicidaire », « dépression » ? Y a-t-il eu des rapports spécifiques sur ces incidents ? Qui les a rédigés ? Peut-on les consulter ? Quel est l'encadrement sanitaire, incluant du personnel psy ? Qui s'occupe de la santé préventive, quel personnel ? Quel est le suivi des incidents ? Plus généralement, quel bilan tirez-vous de ces bilans ?)

4°)- Quelle est la prévision pour 2020 et les années suivantes ?

Voici les prévisions à l'origine :

- 2019 : 824 907 jeunes
- 2020 : 820 076 jeunes
- 2021 : 824 269 jeunes
- 2022 : 826 929 jeunes

C- La gestion, le contenu et les moyens du dispositif

5°)- Quel est le rôle des armées dans l'encadrement et la mise en œuvre ?

6°)- Quelle est la place de la police et de la gendarmerie dans le processus : encadrement, formation, présence, etc. ?

7°)- Quels sont les ministères qui supervisent le dispositif ? Quels personnels assurent l'encadrement ? Où sont hébergés les « stagiaires » ?

8°)- Sur quel budgets sont pris les sommes nécessaires au dispositif ?

9°)- Y-a-t'il une partie « formation » dispensée et si oui laquelle ?

10°)- Qui forme les formateurs ?

11°)- Y-a-t-il des modules « laïcité » de dispenser ?

D-Le problème des trois phases

12°)- Le déroulement de l'incorporation dans le SNU comporte trois phases : le séjour de cohésion, la mission d'intérêt général et l'engagement. Ces phases sont-elles bien distinctes dans la pratique ? Qui sont et quel niveau de qualification ont les « chefs de centre », les « adjoints éducatifs », les infirmiers ? Il est question aussi de « capitaine de compagnie » et d'un adjoint : d'où viennent leurs grades, leurs qualifications ? Combien y-a-t-il de tuteurs ? Les activités physiques et sportives sont-elles assurées par des enseignants d'EPS ? Les « connaissances des services publics et de l'accès aux droits » sont-elles dispensées par des enseignants qualifiés ? Les dates du séjour de cohésion 2021, prévu du 21 juin au 2 juillet, sont-elles compatibles avec d'autres obligations des jeunes (emplois, stages, examens) ? La capacité d'accueil (un centre de 200 places par département) est-elle suffisante au regard de l'objectif ? Comment s'organise le transport des jeunes ? Vont-ils dans le ce centre de leur département ou dans un autre département ? Compte tenu de la situation actuelle, les conditions sanitaires seront-elles correctement assurées ? Quelles sont les conditions de la mission d'intérêt général (MIG) (conventionnelles, sociales, transport, assurance, accident) ? A-t-on l'assurance que la MIG, menée tantôt dans un service public, tantôt en milieu associatif, ne s'effectuera pas, dans ce deuxième cas, dans des structures à caractère en fait professionnel, comme les associations d'insertion ? En quoi la phase d'engagement, facultative, sera différente du service civique ? Est-ce différent également de la « réserve civique » ? Comment cela s'articule avec la réserve des jeunes sapeurs-pompiers, la réserve des armées, la réserve de la gendarmerie nationale, la réserve de la police nationale ? Une rémunération est-elle prévue ou s'agira-t-il d'un simple bénévolat ?

13°)- Qui est chargé d'en définir le contenu ?

14°)- L'armée, la gendarmerie et la police ont indiqué qu'elles espéraient du SNU qu'il soit un vivier de recrutement. Cela est-il confirmé ?

15°)- Si oui, combien d'engagements dans les armées, la gendarmerie et la police résultent, à la date d'aujourd'hui, d'un passage par le SNU ?

16°)- Le rapport du groupe de travail chiffrait à 24 000 les jeunes qui refuseront « *par conviction, refus d'autorité ou par désintérêt* » le **SNU**, et à 8 000 ceux qui, du fait de leur handicap, ne pourront l'effectuer. Sont également à éliminer 2 000 filles enceintes et mères de famille et 40 000 jeunes français à l'étranger. Le gouvernement tablait donc sur un effectif réel de 700 000 jeunes mobilisables chaque année. Qu'en est-il aujourd'hui ? Par ailleurs, un statut d'objecteur est-il envisagé pour répondre aux 24 000 jeunes susceptibles d'être hostiles au SNU pour un motif de conscience ?

17°)- Le SNU a-t-il déjà débouché sur un renforcement du Service civil ?

18°)- L'administration a-t-elle calculé le nombre prévisionnel d'emplois salariés équivalent-temps-plein (ETP) que représente le SNU dans sa phase de montée en charge puis lorsqu'il concernera une classe d'âge entière ?

19°)- Que reste-t-il actuellement du dispositif ancien JPD (Journée Défense et Citoyenneté) ?

20°)- Quelle est la durée effective du SNU pour les Jeunes aujourd'hui ?

21°)- A quelle période de l'année se fait-il ? Dans ou hors des vacances scolaires ?

22°)- Y a-t-il une passerelle entre le SNU et le Service civique, si oui laquelle et combien cela a touché de jeunes ?

23°)- Que perçoivent les jeunes en indemnités, compensations, etc. ?

24°)- Tous les départements sont-ils concernés et sinon lesquels ont vu l'application du SNU ?

25°)- Il nous semble que l'armée est de plus en plus présente dans les écoles, y compris pour montrer des manèges d'armes. Faut-il en conclure que tout est bon pour le recrutement militaire ? Le SNU, le Service civique, l'armée dans les rues, l'armée à l'École, l'emprise du militaire devient globale et omniprésente dans la société. La Libre Pensée ne peut que s'en inquiéter. Quels garde-fous à la militarisation de la société ?

26°)- Y-a-t-il des modules sur les Droits de l'Homme ? Si oui, qui les formatent ?

27°)- Idem sur le syndicalisme et le droit de défendre ses intérêts ?